

M. le Cardinal
G. DANNEELS,
E. MICHEL et
M. VAN HECKE,
directeurs
du SeGEC
et du VSKO



Photo: François TEFNIN

50 ans d'histoire pour bâtir l'avenir

Nous venons tout juste de fêter, avec nos amis néerlandophones, les 50 ans du SNEC devenu SeGEC¹. C'est le 12 février 1957, en effet, que les Évêques de Belgique décidèrent de créer le "Secrétariat National de l'Enseignement Catholique", chargé d'assurer la coordination et l'unité de l'enseignement catholique. L'enseignement n'est jamais à l'abri des soubresauts qui traversent le système politique, et un regard en arrière suffit pour s'en convaincre. Le milieu des années 50 voit se cristalliser dans le champ scolaire l'affrontement entre les sociaux-chrétiens et ce qu'il faut bien appeler une coalition anticléricale, les organisations constitutives du "pilier chrétien" faisant front pour la défense des écoles libres. Un compromis sera trouvé en 58 et aboutira au Pacte scolaire, alors que le SNEC était constitué depuis peu. Ce dernier se verra appelé à remplir trois fonctions: la représentation auprès des autorités publiques, l'organisation de services aux établissements et l'animation du projet spécifique de l'enseignement catholique.

LA FIN DES AFFRONTEMENTS?

50 ans et de multiples mutations plus tard, on est bien obligé de constater que les champs de tensions sont encore nombreux: la contestation du principe de subsidiarité au nom de l'amélioration souhaitable de l'équité et de l'efficacité de l'enseignement, la transformation de la question sociale et de son interprétation, la tentation de désigner l'enseignement comme bouc émissaire des problèmes économiques et sociaux que nos gouvernants n'arrivent pas à résoudre... Dans ce contexte, un des défis de l'enseignement catholique et du SeGEC est de s'accréditer aux yeux de la société dans l'apport spécifique qu'il entend assurer pour un enseignement efficace, équitable et porteur de sens. Un autre enjeu est d'envisager non seulement l'aide aux Pouvoirs organisateurs dans l'optique d'une réponse à des besoins, certes bien réels, mais aussi d'apporter un soutien et un encouragement à une plus grande coopération entre PO et établissements.

LE SENS DES LIBERTÉS

Inscrites dans la Constitution, la liberté d'enseignement et d'association ne seront effectives que si la première peut s'appuyer sur la seconde. On sait par ailleurs les parents très attachés à la liberté de choix pour leurs enfants. L'enjeu sera de penser de manière renouvelée un espace intermédiaire entre le marché et l'État. S'assurer aussi que la liberté d'enseignement reste référée à un projet pour l'éducation, enracinée, pour ce qui nous concerne, dans la tradition chrétienne de l'éducation. S'assurer que la liberté d'enseignement ne se dissolve pas dans une simple liberté de marché. Mais s'assurer aussi que puisse subsister un espace où la société civile continue à pouvoir s'organiser librement dans le cadre d'associations où le rapport de proximité et le dynamisme des engagements peuvent toujours s'exprimer.

L'ACTUALITÉ DE LA TRADITION

Le SeGEC a poursuivi et poursuit l'œuvre fondatrice des ordres religieux enseignants, des paroisses, des diocèses et de ceux qui, à travers les époques, ont pris leur part dans l'intention civilisatrice et la sollicitude de l'Église envers les jeunes. Il est conscient qu'il doit faire prospérer cet héritage et l'adapter en considération de son public, des nouveaux contextes de culture où il se meut et des exigences de la raison moderne. L'enseignement catholique veut permettre à chacun, quel qu'il soit, de se développer au maximum de ses capacités; il continuera de refuser l'option préférentielle pour les riches en apportant la "couleur chrétienne" dans l'œuvre d'émancipation de l'intelligence et de la dignité de l'homme.

L'évocation de cet anniversaire fournit également l'occasion d'exprimer notre gratitude à l'égard de l'ensemble des prêtres, religieuses et religieux, et des laïcs qui, jusqu'ici, ont porté l'enseignement catholique à bout de bras, s'y consacrant corps et âme, lui insufflant l'esprit fondateur auquel nous sommes si attachés. Cet engagement, qui se poursuit aujourd'hui encore pour assurer la pérennité de l'œuvre, force notre admiration. ■

ÉTIENNE MICHEL, DIRECTEUR GÉNÉRAL DU SEGEC

1. En 1992, dans la foulée de la communautarisation de l'enseignement, le Secrétariat National de l'Enseignement Catholique devient le Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique.